

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 12 octobre 2011 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Nicole Poirier, pro-maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loïselle, maire du village de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absentes :

Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

6224-10-11

Il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6225-10-11

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2011**

6226-10-11

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2011 est adopté.

ADOPTÉ

4. **SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES - DOSSIER CPTAQ NUMERO 400196 - VIDÉOTRON

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser 3 747,7 mètres² pour implanter une tour de télécommunication de 82 mètres et ses équipements, sur le lot 31A du rang 3, dans la municipalité de Hinchinbrooke;

ATTENDU QUE pour une demande formulée par un organisme public, et en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

ATTENDU QUE le lot 31A du rang 3 se localise dans l'affectation agro forestière au schéma d'aménagement, et que l'usage 'utilité publique' est autorisé dans cette affectation;

ATTENDU QUE l'implantation de cette infrastructure de télécommunication se localise sur l'emplacement en partie boisé et en friche et, qu'en conséquence, elle ne crée pas d'empiètement sur les terres agricoles, ni d'impact sur le développement des activités agricoles;

ATTENDU QUE le site demeure celui de moindre impact puisqu'il n'existe pas d'emplacement technique utilisable et répondant aux objectifs de couverture visés;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement des services de téléphonie sans-fil et de maximisation du débit de transmission pour le service internet sans-fil, projet qui se veut urgent pour le développement de l'activité économique du territoire;

6227-10-11

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

De recommander à la Commission de la protection du territoire agricole l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour l'implantation d'une tour de télécommunication de 82 mètres et de ses équipements, sur le lot 31A du rang 3, et d'une superficie de 3 747,7 mètres carrés, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

5. **PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA GREFFIERE DE LA COUR MUNICIPALE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGE DE MATERNITE**

ATTENDU QUE la greffière de la cour municipale reviendra de son congé de maternité le 1^{er} octobre 2012 ;

6228-10-11

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement

De prolonger l'engagement de la greffière de la cour municipale pour un remplacement de congé de maternité, jusqu'à la mi-octobre 2012.

ADOPTÉ

6. **DEMANDE D'APPUI DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) EN REGARD A LA RESOLUTION PORTANT SUR LA PLACE DE LA MUNICIPALITE DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;

- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

6229-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

7. **SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE**

Sujet reporté.

8. **SEANCE DE TRAVAIL SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES**

Le préfet rappelle aux membres du Conseil que la séance de travail sur les prévisions budgétaires 2012 aura lieu le mercredi 16 novembre 2011, à 19 h 30.

9. **COMPTES A PAYER DU 15 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2011**

6230-10-11

Il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 628 611,54 \$, pour la période du 15 septembre au 12 octobre 2011, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **NOMINATION D'UN REPRESENTANT SOCIOCOMMUNAUTAIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT SUR LA « COMMISSION DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, EGALITE ET COHESION » DE LA CRÉ DE LA VALLEE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE Mme Isabelle Corbeil, directrice de la Corporation de développement communautaire (CDC) du Haut-Saint-Laurent, a été la représentante sociocommunautaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein de la « Commission de développement social, égalité et cohésion » de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, à la satisfaction du Conseil des maires ;

6231-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De nommer Mme Isabelle Corbeil, directrice de la CDC du Haut-Saint-Laurent, comme représentante sociocommunautaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, au sein de la « Commission de développement social, égalité et cohésion » de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

11A. **ACCEPTATION DU REFINANCEMENT DE LA DETTE A LONG TERME POUR L'IMMEUBLE, REGLEMENT #147-2000, D'UNE VALEUR DE 1 715 200 \$ - BANQUE ROYALE DU CANADA**

6232-10-11

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale Du Canada pour son emprunt du 19 octobre 2011, au montant de 1 715 200 \$, par billets, en vertu du règlement d'emprunt numéro 147-2000, au pair¹, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

146 900 \$	2,95 %	19 octobre 2012
151 900 \$	2,95 %	19 octobre 2013
157 000 \$	2,95 %	19 octobre 2014
162 400 \$	2,95 %	19 octobre 2015
1 097 000 \$	2,95 %	19 octobre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

11B. **ACCEPTATION DU REFINANCEMENT DE LA DETTE A LONG TERME POUR L'IMMEUBLE, REGLEMENT #147-2000, D'UNE VALEUR DE 1 715 200 \$ - BILLETS**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 147-2000, la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent souhaite emprunter, par billets, un montant total de 1 715 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent avait, le 21 juin 2011, un montant de 747 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 999 700 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 147-2000;

*ATTENDU QU'*à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

¹ Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

6233-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets, au montant de 1 715 200 \$, prévu au règlement d'emprunt numéro 147-2000 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 19 octobre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	146 900 \$
2013	151 900 \$
2014	157 000 \$
2015	162 400 \$
2016	167 800 (à payer en 2016)
2017	929 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 147-2000, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent emprunte 747 200 \$, par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 3 mois et 28 jours au terme original du règlement numéro 147-2000.

ADOPTÉ

12. VARIA

12.01 DEMANDE D'APPUI DE MME SYLVIE BRUNET POUR LE PROJET « ART, PATRIMOINE ET FAMILLE »

M. le préfet présente le projet de Mme Brunet et informe les membres du Conseil au sujet du fonds de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour les arts et les lettres. Il explique qu'une bourse est disponible pour un partenariat avec son projet « Art, patrimoine et famille ». Mme Brunet réalisera un tableau par municipalité afin de faire une exposition itinérante, et elle demande de l'information historique pour identifier un immeuble et d'ouvrir la porte de chaque municipalité afin d'y tenir l'exposition.

6234-10-11

Il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'appuyer le projet « Art, patrimoine et famille » de Mme Sylvie Brunet pour l'aide à la recherche, les lieux d'exposition et la diffusion de l'information sur ces expositions.

ADOPTÉ

12.02 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE COMMEMORATION, EN 2012, DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA « BATAILLE-DE-LA-CHATEAUGUAY », DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA VALLÉE-DE-LA-CHATEAUGUAY

ATTENDU QUE l'agent de développement culturel de la MRC du Haut-Saint-Laurent est impliqué dans la commémoration 2012 du lieu historique national de la « Bataille-de-la-Châteauguay » ;

6235-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que le Conseil des maires appuie la Société historique de la Vallée-de-la-Châteauguay dans le projet de commémoration 2012 du lieu historique national de la « Bataille-de-la-Châteauguay », et accorde une aide financière de 1 000 \$ et des biens et services d'une valeur de 2 600 \$.

ADOPTÉ

12.03 MODIFICATION DE LA RESOLUTION NO. 4672-11-04 : DECLARATION DE COMPETENCE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT EN REGARD A LA DISPOSITION DES ORDURES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel de soumissions pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables en septembre 2011 ;

ATTENDU QUE les municipalités de Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick et Très-Saint-Sacrement ont accepté le résultat ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent détient les contrats de traitement des matières recyclables pour les municipalités de Huntingdon, Saint-Anicet et Sainte-Barbe ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent détient les contrats du transbordement des déchets domestiques pour les municipalités de Franklin, Saint-Chrysostome, Dundee, Elgin, Howick, Havelock, Huntingdon, Saint-Anicet et Très-Saint-Sacrement ;

6236-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent déclare sa compétence en regard de :

- 1) la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables pour les municipalités suivantes : Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick et Très-Saint-Sacrement ;
- 2) le transbordement des déchets domestiques pour les municipalités suivantes : Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick et Très-Saint-Sacrement ;
- 3) les activités de sensibilisation pour toutes les municipalités de son territoire.

ADOPTÉ

12.04 ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres pour la réalisation du contrat de collecte, transport, traitement et mise en marché des matières secondaires récupérables ;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2011, la firme Rebutis Solides Canadiens Inc. a déposé une soumission conforme et s'avère le plus bas soumissionnaire ;

6237-10-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
D'accorder le contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières secondaires récupérables à la firme Rebutis Solides Canadiens Inc., au coût tel que spécifié sur le bordereau de prix en date du 19 septembre 2011, pour les années à partir du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, et d'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à conclure une entente à cet effet.

Le contrat concerne les municipalités suivantes :

MUNICIPALITÉ	NB. DE PORTES	TYPE DU CONTENANT	FRÉQUENCE DE LA COLLECTE
Dundee	357	Bac de 360 litres avec cloison	aux 2 semaines
Franklin	816	Bac de 360 litres avec cloison	aux 2 semaines
Godmanchester	625	Bac de 360 litres sans cloison	aux 2 semaines
Havelock	362	Bac de 360 litres avec cloison	aux 2 semaines
Hinchinbrooke	1201	Bac de 64 litres avec cloison	aux 2 semaines
Howick	335	Bac de 360 litres avec cloison	à toutes les semaines
Très-Saint-Sacrement	531	Bac de 360 litres avec cloison	aux 2 semaines
TOTAL :	4227		

ADOPTÉ

12.05 **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR L'ENTREPOSAGE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (249-2011) AFIN DE RECTIFIER LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES POUR LA DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE**

6238-10-11

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur l'entreposage et la gestion des MRF afin de rectifier les dispositions administratives quant au fonctionnaire désigné, sera soumis au Conseil des maires pour adoption.

13. **CORRESPONDANCE**

- Centre de santé et de services sociaux (CSSS) – Invitation à venir rencontrer les nouveaux médecins lors d'une dégustation de vins et fromage, le 13 septembre, à Ormstown.
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) – Communiqué intitulé « *Un succès pour la première année de l'entente régionale de trois ans avec la CRÉ* », 27 septembre 2011.
- Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Communiqué intitulé « *Plan stratégique 2011-2015 – Se projeter dans l'avenir, vers la réussite* », 27 septembre 2011.
- Service d'accompagnement bénévole et communautaires (SABEC) - Campagne de levée de fonds 2011-2012.
- PG Solutions - Offre de service en regard à la modernisation des dossiers en évaluation foncière.
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) - Remerciement pour l'appui accordé à cet organisme.
- Solidarité rurale du Québec - Annonce de la tournée « *Ensemble façonnons une nouvelle phase du développement rural québécois!* ».
- CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Info-lettre culture, communications et patrimoine, septembre 2011.
- Cégep de Drummondville - Offre d'une formation appliquée en sécurité civile.

10. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Offre d'un programme de perfectionnement gratuit en sécurité incendie.
11. SCABRIC - Convocation au prochain conseil d'administration, le 28 septembre 2011.
12. « Contact FQM » - Bulletin d'information de la Fédération québécoise des municipalités, 21 septembre 2011.
13. FQM - Communiqué intitulé « *Nouvelles règles d'octroi de contrats municipaux : la réaction de la FQM* », 21 septembre 2011.
14. Québec stations nautiques - Bulletin stations nautiques, septembre 2011.
15. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Offre de formation aux membres des Tables de concertation Petite enfance, Jeunesse et Sécurité alimentaire.
16. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Revue de presse du 8 au 14 septembre 2011.
17. Regroupement des Organismes de Bassins Versants - Appel de candidatures en regard à la gestion de l'eau pour le Gala « Misez EAU! ».
18. SADC - Communiqué intitulé « *Un nouvel analyste financier à la SADC!* », 19 septembre 2011.
19. Jonathan Potvin, directeur de compte - Offre de service en matière de sécurité.
20. La Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Invitation à la Foire Gourmande et Commerciale, le 4 décembre 2011, à Ormstown.
21. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Annonce de la publication future d'un avis relatif aux pourcentages fixés aux fins d'établir la richesse foncière uniformisée 2012, dans la Gazette officielle du Québec.
22. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation aux membres de la Table Jeunesse à la rencontre du 19 septembre prochain, à Huntingdon.
23. FQM - Invitation au Salon affaires municipales, le 30 septembre, à Québec.
24. Microsoft Canada - Information sur les récentes mises à jour.
25. FQM - Communiqué intitulé « *Prix Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal : les finalistes dévoilés* », 16 septembre 2011.
26. Carrefour jeunesse emploi Huntingdon - Invitation à la journée Portes ouvertes, le 20 octobre, à Huntingdon.
27. Mutuelle d'attraction région Valleyfield-Huntingdon - Invitation à l'Assemblée générale annuelle, le 5 octobre, à l'Hôtel Plaza de Valleyfield.
28. SCABRIC - Annonce du décès de la mère de Nathalie Laberge, trésorière.
29. MMQ - Offre de formation.
30. Contactcité - Offre de service de consultation dans le développement et la gestion de projets liés au domaine municipal.
31. Michel Larouche, spécialiste en ressources humaines - Invitation à une rencontre individuelle lors de l'activité annuelle de la FQM du 29 septembre prochain à Québec.

32. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents en regard à la rencontre du comité travail de proximité du 14 septembre prochain.
33. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Invitation au lancement du Plan stratégique 2011-2015, le 27 septembre, à Beauharnois.
34. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Compte rendu du comité « AD HOC » Fonds régional d'investissement jeunesse.
35. Clubs conseils en agroenvironnement - Bilan des activités pour l'année 2009-2010.
36. Centre socioculturel Saint-Stanislas-de-Kostka - Offre de location d'une salle.
37. FQM - Documentation concernant l'Assemblée générale des membres.
38. Forum jeunesse - Ordre du jour du comité de suivi des actions politiques du 4 octobre prochain, de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6239-10-11

Il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier